

Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Adoption du projet 1993 - Demande de participation auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Général - Répartition des subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, créée en 1986, a pris une place originale dans l'activité culturelle de la Ville parce qu'elle reste la seule possibilité pour les jeunes créateurs de se produire dans un cadre professionnel et avec des moyens généralement réservés aux professionnels ; elle est désormais reconnue comme un sérieux tremplin pour la jeune création.

Elle joue par ailleurs un rôle pédagogique essentiel dans les mécanismes d'accès à la culture tant pour les spectateurs que pour les acteurs.

Progressivement, à la suite d'une lente évolution, la manifestation s'est structurée, est devenue plus exigeante et s'est orientée autour de 3 domaines d'expression : Musique - Théâtre - Danse ; elle se tient principalement au Théâtre Municipal, Kursaal et Salle de l'Ancienne Poste.

De même, elle bénéficie maintenant d'une image et d'un dispositif de communication original, et repérable.

La démarche d'ouverture au plan régional engagée en 1992 sera poursuivie et même amplifiée cette année ; des partenaires du Jura, de la Haute-Saône, de Lyon, Sochaux, Mandeuire, Valentigney seront présents.

Une relation plus forte sera instituée avec l'Association PRIMA qui organise le Festival Rock de Chemaudin.

Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1993 se déroulera du 2 au 11 juin ; une pré-ouverture se fera en liaison avec l'Espace Planoise qui programme le Cirque GOSH les 26, 27 et 28 mai ; elle se prolongera le samedi 12 juin à Chemaudin avec le Festival Rock.

Plus d'une trentaine de spectacles seront proposés :

- * concerts de musique classique (Orchestre Universitaire, élèves du Conservatoire), de rock, de jazz, ...
- * représentations théâtrales : de la création littéraire au répertoire connu, de la création collective au théâtre de rue...
- * des chorégraphies contemporaines, rap en liaison avec la MJC de Palente...
- * des spectacles pour enfants, un défilé de mode...

Comme les années précédentes, la Ville de Besançon apportera :

- une aide matérielle et logistique,
- un soutien à la communication,
- un concours financier sous forme de subventions,

étant précisé que chaque manifestation sera une co-réalisation Ville/association partenaire.

Le coût global de l'opération est de 426 500 F ainsi répartis :

- aide aux projets :

* subventions	156 700 F
* autres aides directes	73 300 F
- communication/décoration de rues	135 000 F
- personne complémentaire	30 000 F
- locations et compléments techniques	31 500 F

Elle sera financée comme suit :

Ville de Besançon	326 500 F
Conseil Général du Doubs	50 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles	50 000 F

Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, Vie des Quartiers, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1993 et son plan de financement,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Doubs et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui dès réception, seront inscrites en recettes au chapitre 945.91 - article 7371 (subvention de l'État) / 89029 pour 50 000 F et article 7373 (subvention du Département) / 89029 pour 50 000 F également,

- d'attribuer les subventions suivantes, qui ne seront versées que sur ordre de l'Adjoint responsable de l'opération :

Association Sportive et d'Éducation Populaire des Cras	13 500 F
Association Jeunes Musiciens et Danseur du CNR	1 500 F
Foyer Socio-Éducatif de l'École Donzelot de Valentigney	1 500 F
Orchestre Universitaire	6 000 F
Association Énergie et Création	6 000 F
MJC Palente	6 000 F
Association AREVERDEHORS	10 000 F
Association L'ENVERS DES CORPS	10 000 F
Centre de Rencontres	5 000 F
Compagnie des Chercheurs d'Air	9 000 F
Droit de Réplique	5 000 F

Compagnie Hybris	5 000 F
Théâtre Envie	3 000 F
Anatole Productions	15 000 F
Théâtre Universitaire	2 000 F
Théâtre Ursus	20 000 F
Association BAL	20 000 F
Comité des Fêtes (spectacles pour enfant par la Compagnie Croissant de Lune)	5 000 F
Association «En cas de Malheur»	4 500 F
CROUS	1 200 F
Compagnie URISK	6 000 F
Atelier Francas	1 500 F

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 1993, chapitre 945.91 - article 657 - code projet 89029- code service 41010.

M. FOUSSERET : C'est un Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, Festival des Idées, qui va se passer comme les autres années, c'est-à-dire bien, certainement même un peu mieux parce que nous essayons de nous améliorer chaque année, en allant beaucoup plus loin dans le domaine de la qualité. Cette année nous nous sommes recentrés sur la musique, le théâtre et la danse, avec un prolongement avec l'Espace Planoise et le Festival Rock de Chemaudin. C'est une opération qui marche bien.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voulais savoir s'il y a des procédures d'évaluation de cette action qui se renouvelle maintenant chaque année en direction des jeunes, évaluation quantitative, voire qualitative, peut-être aussi interrogation des jeunes, mais il serait intéressant pour nous d'avoir une appréciation d'évaluation sur cette opération. Elle est importante parce qu'elle se déroule à un bon moment dans l'année au niveau de l'animation de la Ville, c'est important. Elle s'adresse aussi à une classe privilégiée de la Ville que sont les jeunes. Il serait donc intéressant de réfléchir à une méthode d'évaluation.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je partage totalement la position de Michel JACQUEMIN et je voulais dire sur cette opération qui représente pour la Ville un coût de près de 500 000 F, qu'on pourrait peut-être s'interroger -mais je pose la question- notamment à l'issue de ce qui s'est passé rue Battant la semaine dernière, l'opération d'animation culturelle pendant la journée et la soirée qui a été un vif succès, si on ne pourrait pas imaginer de permettre aux jeunes créateurs qui s'expriment dans le cadre de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes de le faire peut-être plus au contact des quartiers. Le rapport nous dit que cette opération se concentre sur le Théâtre Municipal, le Kursaal et la salle de l'Ancienne Poste qui sont trois lieux bien connus, bien fréquentés. Je ne conteste donc pas l'idée de centrer prioritairement sur ces trois lieux l'opération, mais je crois qu'un rapprochement, un contact peut-être plus proche des quartiers au moins pour une partie des créateurs qui s'expriment dans le cadre de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes pourrait être le bienvenu, c'est une proposition que je formule.

M. FOUSSERET : Au niveau de l'évaluation, vous savez qu'en matière culturelle c'est très difficile à faire. Ce qu'on peut dire quand même c'est que chaque année il y a de plus en plus de jeunes et d'associations qui s'associent à Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, il me semble que c'est un signe de qualité. Une autre évaluation est faire aussi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui nous apporte son soutien et je crois qu'effectivement nous sommes avec Bernard LIME et le Service Culturel très attachés à surveiller de très très près tout ce qui se passe dans Besançon Ville Ouverte aux Jeunes. Il y a aussi quelque chose qui est important à dire, c'est que pratiquement tous les jeunes créateurs qui sont maintenant reconnus par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région, qui sont devenus des professionnels, sont pratiquement tous passés à travers le filtre de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes. Il y a donc un résultat tout à fait tangible et mesurable. Cela dit, vous savez les goûts et les couleurs c'est très très difficile à mesurer et à évaluer.

Pour répondre à M. VIALATTE, je tiens à préciser tout d'abord que le coût n'est pas de 500 000 F pour la Ville mais de 326 000 F dont une part importante en prestations, la part en terme de budget pour la Ville ne s'élève qu'à quelque 200 000 F. Deuxièmement, pourquoi avoir retenu le Théâtre et le Kursaal ? C'est parce qu'une des particularités et un des objectifs de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes c'est de permettre à des jeunes créateurs d'être reconnus, c'est-à-dire à des danseurs, à des musiciens, à des metteurs en scène de théâtre, de pouvoir être reconnus dans un lieu qui, lui, est reconnu, c'est-à-dire le Théâtre ou le Kursaal afin qu'ils puissent sous les projecteurs montrer tout leur savoir-faire et tout leur génie créatif. Concernant le théâtre et la danse, vous conviendrez qu'il est difficile de faire cela dans la rue, mais c'est vrai que cette année comme toutes les années d'ailleurs, il y a des activités qui ont lieu dans la rue, sur la place Granvelle, sur la place du Huit Septembre et je crois qu'on est tout à fait disposé à travailler avec les quartiers mais l'objectif de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, c'est de permettre à des jeunes d'être reconnus. Et pour eux ce qui est important, c'est de pouvoir s'exprimer au Théâtre Municipal ou au Kursaal comme les compagnies professionnelles le font, je crois que c'est répondre à leur demande.

M. LE MAIRE : Sur la fête qui a eu lieu à Battant et qui a été un succès pendant la journée, je suis plus réservé sur la soirée. A voir nos services municipaux, le travail qu'ils ont eu le lendemain et les échos de certains commerçants et de certains voisins, je pense qu'il faudra qu'on revoie peut-être la formule. Cette fête a eu du succès c'est vrai, beaucoup d'animations pendant la journée. Je pense qu'il faudrait essayer de lui faire prendre fin assez tôt dans la soirée pour éviter les débordements, il y en a eu un certain nombre, à ce qui m'a été rapporté.

M. VIALATTE : Je partage entièrement votre sentiment, mais je crains, Monsieur le Maire, que les difficultés qu'on a connues dans la soirée ne soient pas directement liées à l'organisation de cette fête. Il y a, et je me suis permis de m'en ouvrir à votre Secrétaire Général récemment, de vrais problèmes de sécurité publique actuellement rue Battant et place Jouffroy, des problèmes de sécurité qui émeuvent les commerçants, qui aussi posent des problèmes notamment avec les trop rares résidents de Bellevaux qui sortent de cet établissement dans la journée et ces problèmes de sécurité publique, on les a en effet retrouvés dans une moindre mesure c'est vrai, mais on les a quand même retrouvés le 19 mai au soir

Et je pense que des mesures d'ordre public peut-être plus fermes sont souhaitables dans cette partie de la ville qui, au niveau de l'activité commerciale, connaît une crise réelle. Il suffit de voir le nombre de pas-de-porte qui sont actuellement vacants dans la rue Battant pour comprendre qu'il y a besoin d'aider fortement les habitants et les commerçants de ce secteur et je partage bien vos préoccupations.

M. LE MAIRE : On est sur la même longueur d'ondes. Cette fête avait été organisée par des privés, l'ADAC. Je pense qu'il faut mieux maîtriser tout cela et peut-être ne pas donner des occasions supplémentaires d'instabilité ou de déstabilisation d'un secteur qui est effectivement très sensible.

M. JACQUEMIN : Est-ce que je dois comprendre dans la réponse de M. FOUSSERET qu'en fait il renonce à réfléchir à des méthodes d'évaluation ? Je crois qu'il y a des critères, de fréquentation par exemple, qui marchent bien.

M. FOUSSERET : Si vous parlez uniquement en terme de fréquentation, ce sont des chiffres que l'on peut vous donner, qui existent déjà. Je pensais que vous parliez d'évaluer la qualité d'un spectacle et ça c'est très difficile. Mais le nombre d'entrées on peut vous le donner très facilement.

M. JACQUEMIN : Je ne veux pas instituer ici un contrôle sur la qualité des spectacles, ce n'est pas ça, c'est la résonance chez les jeunes de Besançon, quel est le succès remporté par Besançon Ville Ouverte aux Jeunes et essayer de voir son évolution dans le temps.

M. FOUSSERET : Tout à fait. Vous qui me connaissez bien, vous savez que je ne renonce jamais à rien, même quand c'est difficile Monsieur JACQUEMIN.

M. LE MAIRE : Alors, on évaluera !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.